



# ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Rectorat de l'académie de Créteil  
Division des établissements d'enseignement privés  
DEEP1**

Affaire suivie par :  
Benjamin Leleu  
Mél : [mouvementprive1d@ac-creteil.fr](mailto:mouvementprive1d@ac-creteil.fr)  
Tél : 01 57 02 63 24

## **AFFICHAGE OBLIGATOIRE**

4, rue Georges-Enesco  
94 010 Créteil Cedex  
[www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr)

Le recteur de l'académie de Créteil

- Vu le code de l'éducation, articles L.442-5, L.914-1, R 914-44 à 45, R 914-49 à 52 et R 914-75 à 77 ;
- Vu la circulaire ministérielle n° 2005-203 du 28 novembre 2005 (B.O n° 45 du 8 décembre 2005).

## **Arrête**

### **Article 1 :**

Le calendrier des opérations du mouvement des maîtres exerçant dans les établissements d'enseignement privés sous contrat d'association du premier degré est fixé de la façon suivante :

#### **Du 11 février au 07 mars 2021**

Saisie en ligne par les chefs d'établissement des postes vacants, susceptibles d'être vacants et des services réduits ou supprimés.

Les **annexes 1 et 2** doivent être transmises au rectorat par courriel uniquement à l'adresse [mouvementprive1d@ac-creteil.fr](mailto:mouvementprive1d@ac-creteil.fr).

#### **Du 08 mars au 31 mars 2021**

Vérification et analyse des documents par la DEEP 1.

#### **Le 02 avril 2021**

Publication par le rectorat, DEEP 1, de la liste des postes vacants, susceptibles d'être vacants et des services réduits ou supprimés.

Envoi de ces listes aux établissements pour affichage.

#### **Du 02 avril au 18 avril 2021**

Saisie des vœux par les maîtres contractuels en ligne via l'application EPIGA.

#### **Du 19 avril au 25 avril 2021**

Vérification par la DEEP 1 des dossiers de candidatures sur l'application EPIGA.

#### **Du 26 avril au 16 mai 2021**

Saisie des avis sur les candidatures par les chefs d'établissement en ligne via l'application EPIGA.

#### **Du 17 mai au 04 juin 2021**

Vérification et analyse des documents par la DEEP 1.

**Le 16 juin 2021**

Commission consultative mixte interdépartementale (CCMI) relative au mouvement des maîtres contractuels du premier degré.

**Le 17 juin 2021**

Consultation en ligne via EPIGA des résultats de la CCMI par les maîtres et les chefs d'établissement, pour information.

Envoi des propositions d'affectation de la CCMI aux chefs d'établissement et aux maîtres concernés.

**Du 17 juin au 01 juillet 2021**

Réponses des chefs d'établissement et des maîtres aux propositions d'affectation de la CCMI.

**Le 28 juillet 2021**

Fin du mouvement.

**Article 2 :**

La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 27 janvier 2021

Pour le Recteur et par délégation  
La Secrétaire Générale Adjointe de l'académie de Créteil  
Directrice des Relations et des Ressources Humaines  
  
Carole LAUGIER